

3.2 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PARC ÉOLIEN

La localisation des éoliennes, des chemins d'accès, du réseau collecteur, des bâtiments, et du poste de raccordement prévu pour le projet éolien du Massif du Sud est présentée à la carte 3.3. La carte 3.4 illustre la comparaison entre le plan d'aménagement initial et les ajustements réalisés sur ce dernier, tels que détaillés dans ce rapport.

3.2.1 Gisement éolien

En comparaison avec les localisations présentées dans le rapport principal de l'étude d'impact (volume 1), cinq tours ont été ajoutées, tandis que quatre tours ont été retirées. Des neuf tours présentes, quatre ont été achetées d'un concurrent et cinq installées.











Tableau 3.3 Localisation et hauteur des tours de mesure de vent actuellement en place

Nom	Municipalité	Hauteur	Date installation
MDS01	Saint-Luc-de-Bellechasse	60 m	23 juin 2006
MDS06	Saint-Luc-de-Bellechasse	60 m	21 juillet 2006
MDS07	Saint-Luc de Bellechasse	80 m	1 décembre 2009
MDS08	Saint-Luc-de-Bellechasse	80 m	29 septembre 2009
MDS09	Saint-Philémon	80 m	6 novembre 2009
MDS10	Saint-Magloire	60 m	23 décembre 2009
MDS11	Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland	60 m	8 août 2010
MDS12	Saint-Luc-de-Bellechasse	60 m	15 octobre 2010
MDS13	Saint-Magloire	60 m	20 novembre 2010




3.2.2 Disposition des éoliennes et choix de la variante

Le rendement énergétique des éoliennes a été optimisé en fonction des vents et de la distance minimale à respecter entre chacune d'elles, tout en prenant en compte des contraintes définies pour les éléments sensibles du milieu (section 3.1). Le plan d'aménagement ajusté a été optimisé en fonction des différentes préoccupations formulées par les organismes concernés. Le tableau 3.4 présente les coordonnées (UTM, fuseau 9 Nad 83) de chacun des sites retenus pour installer les 75 éoliennes du parc éolien du Massif du Sud, de même que les déplacements par rapport aux emplacements prévus initialement et présentés dans les volumes précédents.



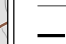


PROJET

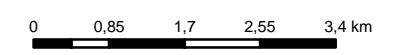
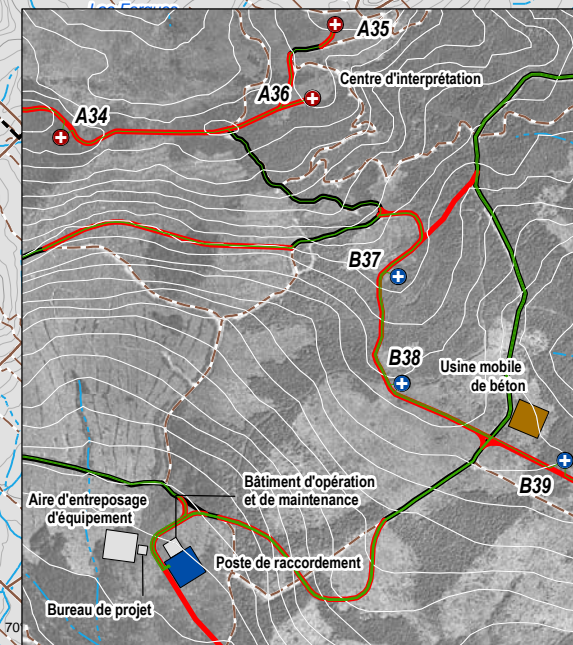
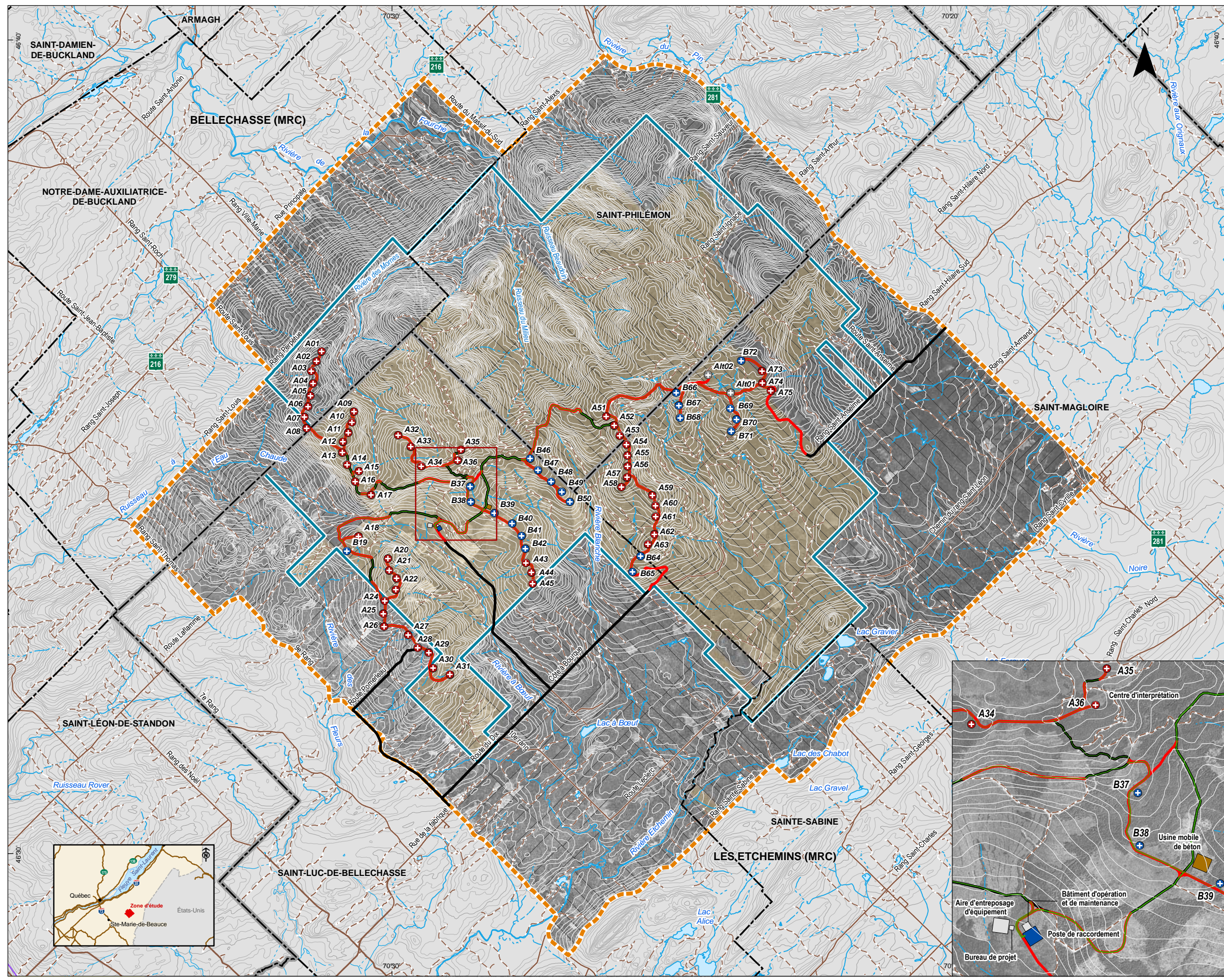
-  Zone d'étude
-  Site d'implantation d'une éolienne REpower MM82
-  Site d'implantation d'une éolienne REpower MM92
-  Position alternative
-  Poste de raccordement
-  Chemin d'accès à construire
-  Chemin d'accès à modifier
-  Réseau collecteur
-  Bâtiment et aire d'entreposage
-  Usine de béton mobile

TENURE DES TERRES

-  Parc régional du Massif-du-Sud
-  Terre publique
-  Terre privée

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

-  Route secondaire et rue
-  Chemin
-  Cadastre
-  Limite municipale
-  Limite de MRC



Projection MTM, fuseau 7, NAD 83
Équidistance des courbes : 10 m

Sources :
BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec
SDA, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2008
Projet : 605613
Fichier : 605613_adc3-3_projet_101129.mxd







Novembre 2010

Carte 3.4






Comparaison entre le projet initial
et le projet actuel

 Zone d'étude



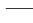


PROJET ACTUEL

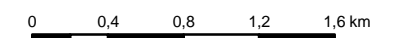
-  Site d'implantation d'une éolienne REpower MM82
-  Site d'implantation d'une éolienne REpower MM92
-  Position alternative
-  Chemin d'accès à construire
-  Chemin existant à modifier
-  Réseau collecteur

PROJET INITIAL

-  Site d'implantation d'une éolienne REpower MM82
-  Site d'implantation d'une éolienne REpower MM92
-  Position alternative
-  Chemin d'accès à construire
-  Chemin existant à modifier

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

-  Route secondaire et rue
-  Chemin
-  Cadastre
-  Limite municipale
-  Limite de MRC



Projection MTM, fuseau 7, NAD 83
Équidistance des courbes : 10 m

Sources :
BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec

Projet : 605613
Fichier : 605613_adc3-4_complay39-50b_101129.mxd

Novembre 2010

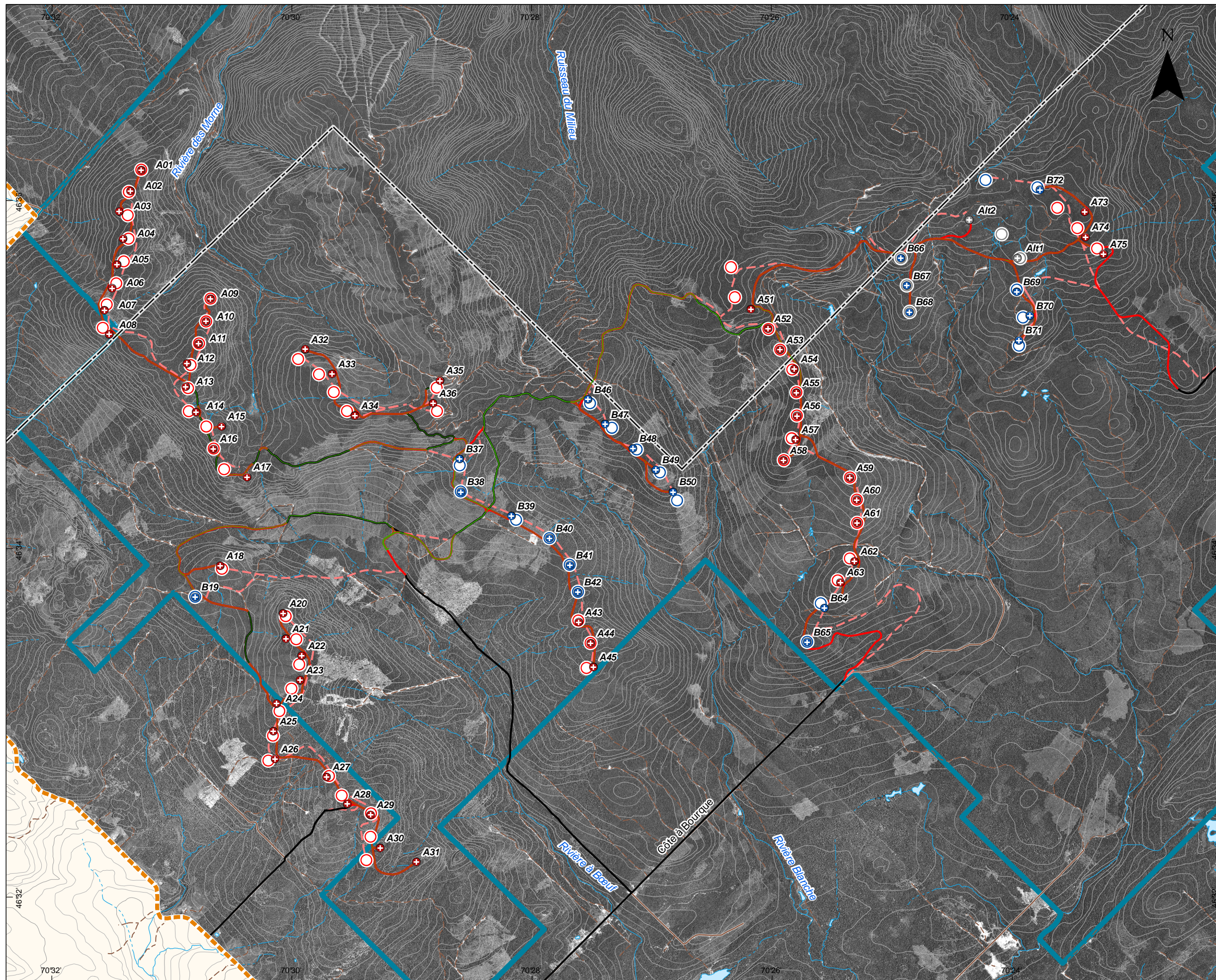


Tableau 3.4 Localisation des 75 éoliennes du projet éolien du Massif du Sud

No d'éolienne		Positionnement actuel ¹		Déplacement
Projet initial	Projet actuel	Latitude	Longitude	Distance (m)
A1	A1	383517.442	5162160.03	3,5
A2	A2	383397	5161941	20
A3	A3	383273	5161725	100
A4	A4	383308.41	5161436.92	59
A5	A5	383241	5161161	77
A6	A6	383182.055	5160912.98	66
A7	A7	383095.202	5160678.94	65
A8	A8	383142.026	5160422.03	97
A9	A9	384226.96	5160778.86	Identique
A10	A10	384175.646	5160539.43	2
A11	A11	384090.864	5160303.75	5
A12	A12	383964.116	5160097.15	44
A13	A13	383944.68	5159852	32
A14	A14	384049.702	5159577.03	77
A15	A15	384319.207	5159421.53	161
A16	A16	384227.004	5159183.78	5
A17	A17	384580.155	5158876.16	257
A18	A18	384276.937	5157940.62	40
A20	A20	384936.617	5157421.59	45
A21	A21	384962.238	5157150.63	111
A22	A22	385126.227	5156965.35	96
A23	A23	385104.768	5156705.99	129
A24	A24	384848.845	5156462.37	87
A25	A25	384808.864	5156170.54	50
A26	A26	384821.317	5155874.67	75
A27	A27	385365.822	5155672.18	30
A28	A28	385580.467	5155381.59	105
A29	A29	385827.32	5155260.57	17
A30	A30	385923.454	5154908.14	156
A31	A31	386305.941	5154750.99	534

Rapport addenda

No d'éolienne		Positionnement actuel ¹		Déplacement
Projet initial	Projet actuel	Latitude	Longitude	Distance (m)
A32	A32	385225.467	5160222.75	128
A33	A33	385507.112	5159956.83	140
A34	-	-	-	Retrait
A35	A34	385740.031	5159508.5	94
A36	A35	386654.796	5159864.83	87
A37	A36	386575.173	5159622.85	95
A44	A43	388082.488	5157267.87	16
A45	A44	388204.426	5157039.98	3.5
A46	A45	388229	5156788	75
A52	-	-	-	Retrait
A53	-	-	-	Retrait
A54	A52	390157.294	5160349.26	7
A55	A53	390280.488	5160122.44	Identique
A56	A54	390428.463	5159915.06	23
A57	A55	390446.432	5159664	Identique
A58	A56	390447.423	5159416.45	Identique
A59	A57	390428.414	5159165.49	43
A60	A58	390295.005	5158946.99	3
A61	A59	390998.017	5158749.08	2
A62	A60	391066.767	5158511.88	2
A63	A61	391065.848	5158264.4	Identique
A64	A62	391029.127	5157857.72	57
A65	A63	390877.099	5157636.59	36
A73	A73	393551.013	5161528.22	303
A74	A74	393555.311	5161258.79	129
A75	A75	393745	5161075	95
B19	B19	384005.073	5157613.63	Identique
B38	B37	386847.815	5159028	71
B39	B38	386853.737	5158676.2	2
B40	B39	387386.874	5158410.26	66
B41	B40	387787.334	5158165.68	2

No d'éolienne		Positionnement actuel ¹		Déplacement
Projet initial	Projet actuel	Latitude	Longitude	Distance (m)
B42	B41	387998.199	5157876.37	Identique
B43	B42	388078.702	5157587.07	Identique
B47	B46	388224.763	5159634.63	51
B48	B47	388402.553	5159367.74	86
B49	B48	388694.285	5159103.91	43
B50	B49	388933.62	5158869.73	54
B51	B50	389112.777	5158632.5	102
B66	B64	390700.827	5157366.74	64
B67	B65	390511.004	5157010.16	Identique
B68	B69	392812.621	5160690.89	21
B69	B70	392947.017	5160435.99	77
B70	B71	392824.67	5160173.75	57
B71	-	-	-	Retrait
B72	B72	393080.013	5161770.01	37
Alt1	Alt1	392825.435	5161049.1	30
	Alt2	392321.28	5161462.49	Ajout
Alt2	A51	389978.929	5160559.94	Relocalisation
Alt3	B66	391584.735	5161070.49	Relocalisation
Alt4	B67	391642.575	5160778.62	Relocalisation
Alt5	B68	391665.889	5160497.39	Relocalisation

¹ Coordonnées présentées selon la projection UTM 19

Le projet constitue une variante optimisée répondant aux contraintes et préoccupations du milieu.

Tout au long de la phase de développement du projet, Saint-Laurent Énergies a apporté différentes modifications à son projet afin de répondre aux demandes et préoccupations de la population, des organismes environnementaux et des ministères concernés par le projet. Parallèlement, un effort considérable de réduction du déboisement a été réalisé dans l'habitat de la grive de Bicknell. De même, pour la sapinière à oxalide, une réduction du nombre d'éoliennes ainsi que la longueur de route à construire a permis une réduction du déboisement prévu dans cet habitat. Les détails de ces optimisations sont présentés à la section 8.2 de ce document. Également, les dernières validations sur le terrain assurent que le plan d'aménagement actuel n'empiète pas dans des milieux humides.

Toute modification majeure au projet affectera directement la production énergétique du parc éolien et la rentabilité de ce dernier. Précisons finalement que les projets ayant été sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres (A/O 2005-03) doivent être réalisés selon les modalités précisées par leur contrat d'approvisionnement en électricité.

Tableau 3.5 Distribution des éoliennes pour chacune des municipalités de la zone d'étude

Municipalité	MRC	Nombre d'éoliennes
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	Bellechasse	8
Saint-Philémon		3
Saint-Magloire	Les Etchemins	20
Saint-Luc-de-Bellechasse		44
Sainte-Sabine		0

3.2.3 Phase d'aménagement

Transport des composantes des éoliennes

Aucun changement n'a été apporté au transport des composantes éoliennes.

Surface de travail requise

Pour chaque site d'implantation situé hors de l'habitat de la grive de Bicknell, une surface maximale de 10 000 m² (1,0 ha) sera requise. Toutefois, Saint-Laurent Énergies propose de réaliser un assemblage pale par pale des rotors, pour les six éoliennes situées à l'intérieur des limites de l'habitat de la grive de Bicknell et pour une septième située en marge de cet habitat. Ce mode d'assemblage permet de réduire la superficie de l'aire de travail à 0,63 ha, et constitue une bonification du projet envers cette composante.

Le réseau collecteur sera majoritairement enfoui dans l'emprise des chemins d'accès. À l'exception d'un tronçon de 7,2 km où le réseau comportera cinq circuits et où la largeur d'emprise du chemin sera de 25 m, une largeur de 20 m sera suffisante. Il demeure toutefois possible que la phase d'ingénierie précise ce plan ultérieurement. En effet, certaines contraintes techniques pourraient obliger le constructeur à déboiser une largeur légèrement supérieure sur de courtes distances afin de s'assurer que les pentes sont respectées.

Aucun autre changement n'a été apporté aux superficies requises pour l'aménagement du parc éolien.

Fondation des éoliennes

Aucun changement n'a été apporté à la description des travaux nécessaires à la construction des fondations. On peut donc se référer au rapport principal de l'étude d'impact. Les détails des fondations (coupes-types) seront présentés lors de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux de construction.

Montage des éoliennes

Saint-Laurent Énergies entend assembler le rotor des éoliennes situées dans l'habitat de la grive de Bicknell selon la procédure pale par pale. Cette méthode vise à assembler le rotor dans les airs, limitant ainsi la surface de travail nécessaire au sol et par conséquent le déboisement nécessaire.

Outre ce changement de technique, on peut se référer au rapport principal pour la description des travaux relatifs au montage des éoliennes.

Chemins d'accès

L'ensemble du projet nécessitera la réfection ou la modification de moins de 30 km de chemins forestiers existants et la construction de 43,09 km de nouveaux chemins. Pour la phase d'aménagement du parc éolien, ces chemins seront construits avec une emprise de 20 m et une surface de roulement de 12 m. Suite aux travaux d'aménagement du parc éolien, la surface de roulement pourrait être réduite à 6 m.

Le plan du tracé des chemins d'accès a été modifié suite aux ajustements effectués sur la localisation des éoliennes et afin de réduire l'impact des chemins sur des milieux sensibles. Le plan d'aménagement actuel présente une augmentation d'environ 12 km de chemins où un réaménagement partiel est possible et une augmentation de 2,6 km de nouveaux chemins à construire par rapport au plan d'aménagement initial. En substituant les chemins d'accès au territoire, situés dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire, c'est plutôt une diminution de 1,58 km de chemins qui nécessiteront probablement des travaux de réaménagement par endroits.

Chemins existants à modifier

Les chemins existants qui seront utilisés dans la zone d'étude s'étendent sur une longueur d'environ 29,4 km. En substituant les chemins municipalisés de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire qui constituent des accès au territoire, 12,92 km de chemins existants nécessiteront des travaux de réfection. Aucun autre changement n'est à mentionner concernant les chemins existants qui seront utilisés.

Nouveaux chemins à construire

Pour permettre l'accès à toutes les aires d'implantation des éoliennes, de nouveaux chemins forestiers devront également être construits. La longueur totale de ces nouveaux chemins est de 43,1 km. Aucun autre changement n'est à mentionner concernant les chemins à construire.

Infrastructures pour la traversée de cours d'eau

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement, des infrastructures devront être mises en place afin de permettre la traversée de cours d'eau. En fonction du plan d'aménagement ajusté, 33 traversées de cours d'eau seront nécessaires. De ces dernières, vingt concernent des chemins existants dont les ponceaux auront à être réaménagés et treize autres concernent de nouvelles routes à contruire. À cet effet, les ajustements que Saint-Laurent Énergies a réalisés dans son plan d'aménagement actuel ont considéré les cours d'eau sur le territoire ainsi que la présence d'habitat d'omble de fontaine dans les tronçons traversés. Ces ajustements étaient justifiés par l'engagement de Saint-Laurent Énergies à respecter les modalités particulières reliées à l'habitat de l'omble de fontaine vivant en allopatrie. Ces modalités (MRNF, direction régionale de Chaudière-Appalaches) dictent qu'aucune nouvelle traversée ne doit être installée à moins de 250 m d'un habitat de l'omble de fontaine. Advenant la présence d'un habitat d'omble de fontaine entre 250 m et 500 m, Saint-Laurent Énergies entend préconiser l'utilisation d'un ponceau en arche tel qu'indiqué dans les modalités du MRNF. Plus de détails sur les travaux effectués ainsi que les résultats de la caractérisation des cours d'eau (volume 8 de l'étude d'impact) sont donnés à la section 8.2.2.1 de ce document.

Suite à la caractérisation des cours d'eau effectuée en septembre 2010 et aux résultats en découlant, un tronçon de chemin a été relocalisé en raison de la présence d'habitat à proximité, et certains sites (3) ont été ciblés pour l'aménagement de traversées à l'aide de ponceaux en arche. Parallèlement, il est possible de cibler d'autres traversées de cours d'eau qui nécessiteront la construction de ponceaux en arche, car des habitats étaient déjà répertoriés à moins de 500 m de la traversée de cours d'eau. Les ponceaux en arche permettent de conserver l'intégrité du cours d'eau aux sites de traversées.

Préalablement à la demande d'un certificat d'autorisation, la mise à jour de la caractérisation biophysique des sites de traversée qui n'ont pas été visités en 2010 sera effectuée.

Réseau collecteur d'électricité

Afin de relier les 75 emplacements d'éoliennes au poste de raccordement, le projet nécessitera l'installation d'environ 77,4 km de réseau collecteur. L'ensemble du réseau collecteur sera implanté dans l'emprise des chemins d'accès, comparativement au projet initial où une ligne aérienne était prévue, à l'exception d'une situation rencontrant une contrainte technique mais dans le respect des règlements municipaux en vigueur.

On peut se référer au rapport principal de l'étude d'impact sur l'environnement pour les détails des travaux liés à cette infrastructure.

Poste de raccordement

Le poste élévateur transformera le courant électrique en augmentant la tension provenant des éoliennes de 34,5 kV à 120 kV. Le poste électrique aura un aspect similaire à ceux d'Hydro-Québec; il sera d'une puissance de 185 MVA et non éclairé la nuit en permanence. Toutefois, un éclairage d'appoint pourra être utilisé en cas de travaux de maintenance. Les caractéristiques techniques et l'emplacement du poste élévateur sont les mêmes que celles présentées dans le rapport principal de l'étude d'impact. La localisation du poste élévateur est illustrée à la carte 3.3.

Essais et mise en service

Avant la phase d'exploitation, on procédera à des essais à la fois sur les éoliennes, le réseau électrique et le poste élévateur, afin de s'assurer de leur fiabilité et de leur efficacité.

Bâtiments connexes et aire d'entreposage

Aucun changement n'a été apporté à ces éléments en comparaison avec le projet initial.

Usine de béton mobile

L'utilisation d'une usine de béton mobile est présentement en évaluation. Son emplacement, advenant qu'il soit possible d'utiliser cette option, est présenté sur la carte de description de projet (carte 3.3).

3.3 PHASE D'EXPLOITATION

Les activités, associées à la phase d'exploitation, et mentionnées dans le rapport principal de l'étude d'impact, sont demeurées les mêmes. Pour tous les détails, le chapitre 3 du rapport principal de l'étude d'impact sur l'environnement (volume 1) ainsi que les rapports complémentaires demeurent les références (SNC-Lavalin Environnement, 2009a, 2010a, 2010c).

3.4 PHASE DE DÉMANTÈLEMENT

Selon le plan d'aménagement ajusté, aucun changement aux activités prévues dans le cadre de la phase de démantèlement du parc éolien n'est envisagé.

3.5 ÉCHÉANCIER PRÉVU

L'aménagement du projet éolien du Massif du Sud devra être complété au plus tard au 1^{er} décembre 2012, selon l'échéancier qui fait partie intégrante du contrat de vente d'électricité. Le tableau 3.6 présente un échéancier de projet sommaire.

Tableau 3.6 Échéancier sommaire du projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud

Étape clé	Projet éolien du Massif du Sud	
	Date de début	Date de fin
Entente avec Hydro-Québec	27 juin 2008	N/A
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	décembre 2009	N/A
Rapport complémentaire	mai 2010	juillet 2010
Inventaires complémentaires	mars 2010	novembre 2010
Processus du BAPE	octobre 2010	avril 2011
Décret gouvernemental	mai 2011	juin 2011
Certificats d'autorisations environnementales	juin 2011	juillet 2011
Mobilisation et début de la construction ^{1, 2, 3} :	juillet 2011	décembre 2012
Civil et Électrique	Étés 2011-2012	N/A
Éoliennes	Été 2012	Automne 2012
Mise en service	1 ^{er} décembre 2012	N/A

¹ Dans la mesure du possible, l'essentiel des travaux de déboisement se fera hors de la période de nidification comprise entre le 1^{er} mai et le 15 août.

² Dans la mesure du possible, les travaux dans un cours d'eau s'effectueront hors de la période de protection de l'omble de fontaine, soit du 15 septembre au 15 juin. Dans le cas contraire, Saint-Laurent Énergies avisera la direction régionale du MRNF.

³ Dans la mesure du possible, les travaux de voirie se feront entre le 15 juin et le 15 septembre; dans le cas contraire, Saint-Laurent Énergies avisera la direction régionale du MRNF.

3.6 COÛTS

Le coût global du projet est estimé à environ 350 M\$, dont un minimum de 60 % sera investi au Québec, soit environ 210 M\$. Tel que stipulé dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec, un minimum de 30 % des coûts des éoliennes doit être dépensé dans la région désignée de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et dans la MRC de Matane. Environ 30 % du coût total du projet, soit 105 M\$, seront consacrés à des activités ou des services de construction (ingénierie civile et électrique, services environnementaux, restauration et logement des travailleurs). De cette somme, il est estimé que près de 80 M\$ de contrats pourraient être attribués à des entreprises des MRC de Bellechasse et des Etchemins.

4 MESURES D'ATTÉNUATION COURANTES

Les mesures d'atténuation sont des moyens que l'initiateur s'engage à respecter pour atténuer ou corriger les impacts environnementaux du projet afin de permettre une meilleure intégration dans le milieu et ce, à la satisfaction de la population et des différents organismes rencontrés au cours de l'élaboration du plan d'aménagement du projet. Les mesures d'atténuation courantes seront intégrées directement au projet. L'évaluation des impacts, présentée à la section 8, tient compte de l'application de ces mesures dans la conception du projet.

Les mesures d'atténuation courantes et particulières présentées dans le rapport principal de l'étude d'impact sur l'environnement ainsi que dans les différentes études complémentaires déposées auprès du MDDEP sont intégralement appliquées au plan d'aménagement modifié.

Afin d'assurer une application stricte de ces mesures au cours de la phase d'aménagement, assurant ainsi le respect des conditions d'un éventuel décret, Saint-Laurent Énergies s'assurera qu'une surveillance de chantier ainsi qu'un suivi adéquats soient effectués lors des phases d'aménagement et d'exploitation respectivement.

5 CONSULTATIONS ET PRÉOCCUPATIONS DU PUBLIC

En complément des informations présentées dans le chapitre 5 de l'étude d'impact (SNC Lavalin Environnement 2009) sur les activités de consultation effectuées par Saint-Laurent Énergies dans le cadre du projet éolien du Massif du Sud, l'initiateur souhaite fournir une liste plus complète des activités de consultation effectuées avant et après le dépôt de l'étude d'impact en décembre 2009.

5.1 CONSULTATIONS EFFECTUÉES AVANT LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Séances d'information publiques

- 9 juin 2007 - Saint-Luc de Bellechasse – comme présenté dans la section 5.1 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 13 décembre 2008 – Saint-Luc de Bellechasse - comme présenté dans la section 5.6 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 10 février 2009 – Saint-Magloire
 - Participants : Conseil municipal, citoyens
 - Objet : Offrir aux citoyens de Saint-Magloire une opportunité locale de voir les informations présentées en décembre 2008 à la séance d'information à Saint-Luc de Bellechasse. Entendre les préoccupations spécifiques aux citoyens de Saint-Magloire. L'initiateur a fait une présentation du projet suivi par un période de questions et réponses et une session de type portes-ouvertes avec les panneaux d'information et experts de l'initiateur disponibles pour consultations.
- 12 février 2009 – Notre Dame Auxiliatrice de Buckland
 - Participants : Conseil municipal, citoyens
 - Objet : Offrir aux citoyens de Buckland une opportunité locale de voir les informations présentées en décembre 2008 à la séance d'information à Saint-Luc de Bellechasse. Entendre les préoccupations spécifiques aux citoyens de Buckland. L'initiateur a fait une présentation du projet suivie par une période de questions et réponses et une session de type portes-ouvertes avec les panneaux d'information et experts de l'initiateur disponibles pour consultations.
- 17 février 2009 – Saint-Philémon
 - Participants : Conseil municipal, citoyens

- Objet : Offrir aux citoyens de Saint-Philémon une opportunité locale de voir les informations présentées en décembre 2008 à la séance d'information à Saint-Luc de Bellechasse. Entendre les préoccupations spécifiques aux citoyens de Saint-Philémon. L'initiateur a fait une présentation du projet suivie par un période de questions et réponses et une session de type portes-ouvertes avec les panneaux d'information et experts de l'initiateur disponibles pour consultations.
- 3 octobre 2009 – Saint-Luc de Bellechasse - tel que détaillé dans la section 5.7 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).

Rencontres avec les autorités municipales locales

- 10 mai 2006 - MRC des Etchemins et MRC de Bellechasse
 - Participants : M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse)
 - Objet : Présenter l'initiateur et les positions des mâts de mesure, entendre leur préoccupations.
- 10 août 2006 - MRC des Etchemins et MRC de Bellechasse
 - Participants : M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse)
 - Objet : Présenter le projet du parc éolien, entendre leur préoccupations.
- 23 août 2006 - MRC des Etchemins et MRC de Bellechasse
 - Participants : M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse)
 - Objet : Présenter le projet du parc éolien, entendre leur préoccupations.
- 30 août 2006 - Conseil municipal de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : Conseillers de Saint-Luc de Bellechasse
 - Objet : Présenter l'initiateur et le concept d'un parc éolien dans le parc de Massif du Sud, et entendre les préoccupations du conseil.
- 30 août 2006 – Suite aux rencontres avec le conseil de Saint-Luc de Bellechasse, l'initiateur a fait une présentation devant une réunion publique du conseil municipal
 - Participants : Conseillers de Saint-Luc de Bellechasse; environ 100 résidents de Saint-Luc de Bellechasse
 - Objet : Présenter l'initiateur et le projet du parc éolien, et entendre les préoccupations des citoyens. Le discours de l'initiateur a suivi celle de M. Martin Vaillancourt (du Conseil Régional des Élus) qui a présenté l'appel d'offre et les parcs éoliens de façon générale.

- 10 avril 2007 - MRC des Etchemins
 - Participant : M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef
 - Objet : Demander des précisions sur le RCI en développement.
- 3 mai 2007 - Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : M. René Leclerc, Maire; 2 membres du conseil municipal
 - Objet : Mettre à jour le développement du projet et spécifier des redevances proposées.
- 4 mai 2007 - Municipalité de N-D-Auxiliatrice de Buckland
 - Participant : M. Robert Lejeune, Maire
 - Objet : Présenter l'initiateur et le projet proposé.
- 15 mai 2007 - Municipalité de Saint-Magloire
 - Participant : M. Marcel Asselin, Maire
 - Objet : Présenter l'initiateur et le projet proposé.
- 15 mai 2007 - Municipalité de Saint-Philémon
 - Participant : M. Joseph Talbot, Maire
 - Objet : Présenter l'initiateur et le projet proposé.
- 16 mai 2007 - MRC des Etchemins et MRC de Bellechasse
 - Participants : M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse)
 - Objet : Mise à jour du projet et des développements avec les municipalités.
- 7 juin 2007 - Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et discussion sur la séance d'information.
- 10 juillet 2007 – Municipalité de Saint-Magloire
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et discussion sur les impacts environnementaux.
- 11 juillet 2007 - MRC des Etchemins
 - Participant : M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et discussion sur les RCI des MRC des Etchemins et MRC de Bellechasse.

- 20 mai 2008 – Municipalité de Saint-Philémon
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et les études environnementales.
- 21 mai 2008 - MRC des Etchemins
 - Participant : M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et les études environnementales.
- 22 mai 2008 - MRC de Bellechasse
 - Participant : M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et les études environnementales.
- 5 août 2008 - Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et les études environnementales.
- 29 septembre 2008 – MRC de Bellechasse et MRC des Etchemins
 - Participants : M. Hector Provençal, Préfet (MRC des Etchemins); M. Fernand Heppell, Directeur Général (MRC des Etchemins); M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); M. Hervé Blais, Préfet (MRC de Bellechasse); M. Clément Fillion, Directeur Général (MRC de Bellechasse); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse)
 - Objet : Présentation de la direction de l'initiateur et mise à jour du développement du projet. Discussion sur l'harmonisation du projet avec les activités et la vocation du parc du Massif du Sud. Discussion sur les démarches effectuées avec les municipalités. Les MRC indiquent que les contacts principaux pour le projet devraient être les aménagistes et les représentants officiels du Parc.
- 3 novembre 2008 – Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement du projet et des études d'impact.
- 4 novembre 2008 - Municipalité de Saint-Magloire
 - Participants : M Marcel Asselin, Maire, membres du conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement du projet et des études d'impact.

- 18 février 2009 – Municipalité de Sainte-Sabine
 - Participants : Conseil municipal de Sainte-Sabine
 - Objet : Offrir au conseil municipal de Sainte-Sabine une opportunité de voir les informations présentées en décembre 2008 à la séance d'information à Saint-Luc de Bellechasse. Entendre leurs préoccupations. L'initiateur a fait une présentation du projet suivie par un période de questions et réponses.
- 31 mars 2009 – Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement du projet et des études d'impact. Discussion préliminaire sur la convention proposée.
- 9 juin 2009 – Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : Comité de convention du conseil municipal
 - Objet : Discussion sur la convention de projet proposée.
- 31 août 2009 – Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement de projet et discussion sur la convention de projet proposée.
- 8 septembre 2009 – Municipalité de Saint-Magloire
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement de projet et discussion initiale sur la convention de projet proposée.
- 15 septembre 2009 – Conseil des Élus (Maires), MRC de Bellechasse
 - Participants : M. Hervé Blais, Préfet (MRC de Bellechasse); M. Clément Fillion, Directeur Général (MRC de Bellechasse); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse); Conseil des Élus – Municipalités de la MRC de Bellechasse
 - Objet : Mise à jour du développement de projet, présentation sommaire de l'étude d'impact préliminaire, et discussion initiale sur la convention de projet proposée.
- 15 septembre 2009 – Conseil des Élus (Maires), MRC des Etchemins
 - Participants : M. Hector Provençal, Préfet (MRC des Etchemins); M. Fernand Heppell, Directeur Général (MRC des Etchemins); M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); Conseil des Élus – Municipalités de la MRC des Etchemins
 - Objet : Mise à jour du développement de projet, présentation sommaire initiale de l'étude d'impact préliminaire, et discussion initiale sur la convention de projet proposée.

- 28 septembre 2009 – Municipalité de Saint-Magloire
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement de projet et discussion sur la convention de projet proposée. Discussion sur les impacts environnementaux qui seront présentés lors de la séance d'information.
- 10 novembre 2009 – MRC de Bellechasse et MRC des Etchemins
 - Participants : M. Hector Provençal, Préfet (MRC des Etchemins); M. Fernand Heppell, Directeur Général (MRC des Etchemins); M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); M. Hervé Blais, Préfet (MRC de Bellechasse); M. Clément Fillion, Directeur Général (MRC de Bellechasse); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse)
 - Objet : Présentation des conclusions de l'étude d'impact et discussion sur la convention proposée.
- 11 novembre 2009 – CLD de la MRC des Etchemins
 - Participants : Yvon Lévesque, Président; Jérôme Leclerc
 - Objet : Présenter l'initiateur et établir le contact avec la communauté locale d'entrepreneurs.
- 11 novembre 2009 – CLD de la MRC de Bellechasse
 - Participants : Représentants, CLD
 - Objet : Présenter l'initiateur et établir le contact avec la communauté locale d'entrepreneurs.

Rencontres avec les organismes environnementaux et utilisateurs du territoire

- 11 août 2006 - Société de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud
 - Participants : M. René Godbout, Directeur Général; M. Jonathan Goupil
 - Objet : Présenter le projet du parc éolien, entendre leurs préoccupations vis-à-vis du parc du Massif-du-Sud, de la faune, de l'ornithologie, etc.
- 15 mai 2007 - Société de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud
 - Participants : M. René Godbout, Directeur Général; M. Martin Paulette, Directeur Multi-ressources
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et voir comment l'initiateur pourrait modifier le projet pour accommoder les préoccupations de la Société de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud.

- 23 août 2007 - Société de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud
 - Participants : M. René Godbout, Directeur Général; M. Martin Paulette, Directeur Multi-ressources, Comité exécutif de la Société de gestion du Parc
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et voir comment l'initiateur pourrait modifier le projet pour accommoder les préoccupations de la Société de Gestion du Parc régional du Massif-du-Sud.
- 20 février 2008 - Société de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud
 - Participants : M. Martin Paulette, Directeur Multi-ressources, membres du conseil.
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et les études environnementales.
- 22 mai 2008 - Société de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud
 - Participants : M. Martin Paulette, Directeur Multi-ressources
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et les études environnementales. M Paulette indique que le Société de Gestion du Parc régional du Massif-du-Sud n'existe plus comme organisme représentatif du Parc. L'initiateur indique une volonté de continuer à travailler avec M. Paulette.
- 29 septembre 2008 – Station de Ski du Massif du Sud
 - Participants : M. Alain Content, Président; M. Frank Desmeules, Directeur Général
 - Objet : Présenter le projet modifié et évaluer les impacts potentiels sur les activités de la station de ski. Entendre les préoccupations des propriétaires et proposer des mesures d'harmonisation potentielles.
- 29 septembre 2008 – Ranch du Massif du Sud
 - Participants : Madame Raymond Garant, Propriétaire, M Bruno Dumont, Fédération des Pourvoiries du Québec
 - Objet : Présenter le projet et entendre leurs préoccupations avec le projet.
- 30 septembre 2008 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
 - Participants : Guy Lessard, Président, Cosmin Vasile, Directeur Général
 - Objet : Présentation de l'initiateur et du projet. Discussion sur le rôle de CRECA. Entendre les préoccupations initiales du CRECA. Invitation pour présenter le projet au conseil d'administration du CRECA.

- 13 novembre 2008 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
 - Participants : Conseil d'administration du CRECA
 - Objet : Présentation de l'initiateur et du projet devant le conseil tel que détaillé dans la section 5.2.1 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 9 février 2009 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
 - Participants : Conseil d'administration du CBE
 - Objet : L'initiateur a rencontré le conseil d'administration du CBE, pour présenter son projet et obtenir des commentaires et recommandations en regard de la composante hydrique tel que détaillé dans la section 5.2.2 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement 2009).
- 8 mai 2009 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
 - Participants : Guy Lessard, Président, Cosmin Vasile, Directeur Général, Martin Paulette, Conseil d'Administration
 - Objet : Rencontre de travail sur les préoccupations du CRECA. Discussions sur les modifications proposées par l'initiateur pour réduire l'impact sur l'environnement.
- 8 mai 2009 - RésEAU des Montagnes
 - Participants : Liste des membres de ResEAU présentée dans l'annexe G de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
 - Objet : Comprendre les préoccupations des membres du RésEAU et évaluer comment l'initiateur pouvait y répondre, tel que détaillé dans la section 5.3 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 14 mai 2009 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
 - Participants : Conseil d'administration du CRECA
 - Objet : L'initiateur a effectué une seconde présentation devant le conseil d'administration du CRECA afin de présenter les modifications apportées au projet, tel que détaillé dans la section 5.2.1 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 31 août 2009 - RésEAU des Montagnes
 - Participants : Mme Mireille Bonin, M. Jean-Pierre Chabot
 - Objet : Mise à jour sur le développement du projet et l'avancement de l'étude d'impact, tel que détaillé dans la section 5.3 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).

- 29 septembre 2009 – Ranch Massif du Sud et Pourvoirie Safari
 - Participants : Mme Raymond Garant, Propriétaire; M. Garant, Propriétaire
 - Objet : Présenter le projet et évaluer les impacts potentiels sur les activités du ranch et de la pourvoirie tel que détaillé dans la section 5.4 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 21 octobre 2009 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
 - Participants : M. François Duchesneau, Président, Mme Carole Roulliard, Directrice Générale
 - Objet : L'initiateur a effectué une deuxième rencontre afin de présenter les modifications apportées au projet, tel que détaillé dans la section 5.2.2 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 21 octobre 2009 – Ranch Massif du Sud et Pourvoirie Safari
 - Participants : Mme Raymond Garant, Propriétaire; M. Garant, Propriétaire, M. Bruno Dumont, Fédération des Pourvoiries du Québec
 - Objet : Évaluer les mesures d'atténuation potentielles qui permettraient une meilleure cohabitation des activités du Ranch et du développement du projet, tel que détaillé dans la section 5.4 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).
- 2 novembre 2009 – Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
 - Participants : M. Guy Lessard, Président, M. Cosmin Vasile, Directeur Général; M. Martin Paulette, Conseil d'Administration
 - Objet : L'initiateur a présenté les infrastructures finales du projet qui seront incluses dans l'étude d'impact et discuté des mesures d'atténuation à envisager, tel que détaillé dans la section 5.2.1 de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC Lavalin Environnement, 2009).

Rencontres avec des représentants des ministères concernés

- 6 août 2008 – Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) – Bureau Faune, Charny
 - Participants : M. Normand Latour, MRNF Faune; Mme Louise Trudeau, MRNF, SNC Lavalin Environnement
 - Objet : Discussion sur le développement du projet et les inventaires de terrain qui étaient en cours. Discussion sur les modalités particulières recommandées par le MRNF pour le Massif du Sud.

- 13 novembre 2008 - Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) – Bureau Faune, Charny
 - Participants : M. Normand Latour, SNC Lavalin Environnement
 - Objet : Discussions sur le développement du projet et les inventaires de terrains réalisés en 2008. Partage des informations préliminaires.
- 25 novembre 2008 - Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) – Bureau Faune, Charny
 - Participant : M. Normand Latour, SNC Lavalin Environnement
 - Objet : Discussions sur le développement du projet et les inventaires aviaires réalisés en 2008. Partage de l'information additionnelle.
- 19 janvier 2009 - Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF)
 - Participants : M. Louis Madore, MRNF Territoire, M. François Dupuis, Direction des affaires autochtones; Mme Claire Villeneuve, MRNF Affaires régionales
 - Objet : Discussion sur les obligations de consultation de l'initiateur.
- 26 mai 2009 - Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) – Unité de gestion, L'Islet
 - Participants : M. Richard Bilodeau, Chef de l'unité de gestion, M. Martin Meunier, Tech. Forestier
 - Objet : Discussion sur les permis d'intervention pour les mats de mesures et le développement général du projet.
- 16 septembre 2009 - Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) - Bureau Faune, Charny
 - Participant : M. Luc Major, MRNF Faune
 - Objet : Discussions sur le développement du projet et les conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement. Discussion des modalités particulières pour le réseau hydrique au Massif du Sud. Discussion sur les travaux de terrain additionnels requis et l'engagement de Saint-Laurent Énergies d'exécuter ce travail en 2010.
- 16 septembre 2009 - Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) - Bureau Faune, Charny
 - Participant : M. Normand Latour, MRNF Faune
 - Objet : Discussions sur le développement du projet et les modalités particulières pour le réseau hydrique au Massif du Sud.
 - Objet : Discussions sur le développement du projet et les conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement. Discussion sur les travaux de terrain additionnels requis et l'engagement de Saint-Laurent Énergies d'exécuter ce travail en 2010.

5.2 CONSULTATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Rencontres avec les autorités municipales locales

- 1 juin 2010 – Municipalité de Saint-Magloire
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement de projet et discussion sur l'échéancier du projet. Discussion sur la convention de projet proposée.
- 2 juin 2010 – Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement de projet et discussion sur l'échéancier du projet. Discussion sur la convention de projet proposée.
- 22 juin 2010 – Municipalité de Saint-Philémon
 - Participants : Conseil municipal
 - Objet : Mise à jour du développement de projet et discussion sur l'échéancier du projet. Discussion sur la convention de projet proposée.
- 22 juin 2010 – MRC des Etchemins et MRC de Bellechasse
 - Participants : M. Hector Provençal, Préfet (MRC des Etchemins); M. Fernand Heppell, Directeur Général (MRC des Etchemins); M. Yvon Lacombe, aménagiste-en-chef (MRC des Etchemins); M. Hervé Blais, Préfet (MRC de Bellechasse); M. Clément Fillion, Directeur Général (MRC de Bellechasse); M. Gaétan Patry, aménagiste-en-chef (MRC de Bellechasse)
 - Objet : Mise à jour du développement de projet et discussion sur l'échéancier du projet. Discussion sur la convention de projet proposée.

Rencontres avec les organismes environnementaux et utilisateurs du territoire

- 12 mai 2010 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
 - Participants : Guy Lessard, Président; Cosmin Vasile, Directeur Général, Martin Paulette
 - Objet : Présenter les modifications additionnelles au projet pour accommoder des recommandations additionnelles du CRECA. Discussion sur les mesures d'atténuation potentielles.
- 20 mai 2010 – Fédération Québécoise pour le saumon Atlantique
 - Participant : Yvan Coté, Président
 - Objet : Présenter le projet et entendre les préoccupations du FQSA. Présenter les engagements de Saint-Laurent Énergies sur le plan hydrique. Discuter des engagements ou des mesures additionnelles qui pourraient répondre aux préoccupations du FQSA.

- 20 mai 2010 – Station de Ski de Massif du Sud
 - Participants : M. Alain Content, Président; M. Frank Desmeules, Directeur Général
 - Objet : Présenter le projet modifié, les conclusions de l'étude d'impact et discuter des mesures d'harmonisation potentielles.
- 14 septembre 2010 – Nature Québec et RésEAU des Montagnes
 - Participants : M Christian Simard, Président Nature Québec; M. Alain Chabot, Président RésEAU des Montagnes
 - Objet : Discussion des préoccupations de Nature Québec et RésEAU des Montagnes. Présentation des modifications au projet et travaux supplémentaires effectués par Saint-Laurent Énergies. Discussion du projet d'aire protégée proposé par RésEAU et Nature-Québec pour le Massif du Sud. Échanges sur des éléments de l'étude d'impact tel que détaillé dans le présent document.
- 29 septembre 2010 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
 - Participants : Guy Lessard, Président; Cosmin Vasile, Directeur Général, Martin Paulette
 - Objet : Présenter des modifications finales au projet pour accommoder des recommandations finales du CRECA.
- 7 octobre 2010 – Ranch Massif du Sud et Pourvoirie Safari
 - Participants : Mme Raymond Garant, Propriétaire; M. Garant, Propriétaire, M. Bruno Dumont, Fédération des Pourvoiries du Québec
 - Objet : Évaluer les mesures d'atténuation potentielles qui permettraient une cohabitation des activités du Ranch et du développement du projet.
- 7 octobre 2010 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
 - Participants : Carole Roulliard, Directrice Générale, Steve Gamache
 - Objet : Présenter des modifications finales au projet et des engagements finaux de Saint-Laurent Énergies pour répondre aux recommandations du CBE.
- 14 octobre 2010 – Ranch Massif du Sud et Pourvoirie Safari
 - Participants : Mme Raymond Garant, Propriétaire; M. Garant, Propriétaire, M. Bruno Dumont, Fédération des Pourvoiries du Québec, M. Lionel Sanfacon, Evalueur Sanfacon
 - Objet : Évaluer les mesures d'atténuation potentielles qui permettraient une cohabitation des activités du Ranch et du développement du projet.

Rencontres avec des représentants des ministères concernés

- 19 janvier 2010 - Ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP)
 - Participants : Hélène Desmeules; Denis Talbot
 - Objet : Discussions sur le développement du projet et sur les conclusions de l'étude d'impact soumise. Discussion sur l'échéancier de l'analyse de l'étude.
- 23 mars 2010 - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
 - Participants : Line Drouin - Directrice générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches; Serge Lachance, Directeur Affaires Régionales; Alain Gosselin, Expertise, Énergie, Faune, Forêts, Mines et Territoire; Louis Madore, Territoire
 - Objet : Discussions sur le développement du projet et sur les conclusions de l'étude d'impact soumise. Discussion sur l'échéancier de l'analyse de l'étude. Discussion sur le changement de statut de la grive de Bicknell et les implications sur le projet.
- 6 avril 2010 - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
 - Participants : Louis Madore, Territoire; Normand Latour, Faune
 - Objet : Discussion sur les modifications de l'agencement en fonction de l'habitat de la grive de Bicknell.
- 6 avril 2010 - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
 - Participants : Serge Lachance, Directeur Affaires Régionales, Louis Madore, Territoire
 - Objet : Discussion sur les modifications de l'agencement en fonction de l'habitat de la grive de Bicknell.
- 23 septembre 2010 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
 - Participants : Hélène Desmeules, Chargée de projet; Marie-Claude Théberge, Directrice des Évaluations Environnementales
 - Objet : Discussion sur l'échéancier de l'analyse de l'étude d'impact et du processus des autorisations environnementales.

5.3 RELATION AVEC LE MILIEU

Bureau local et agente de liaison

Un bureau de liaison régional a été ouvert depuis l'hiver 2009 afin d'assurer une communication directe avec le milieu d'accueil du projet, de recueillir les possibles préoccupations des citoyens et de répondre aux questions au sujet du projet. Madame Nicole Bilodeau est l'agente de liaison au bureau local de Saint-Laurent Énergies dont voici l'adresse et les heures d'ouverture :

Adresse :

115, rue de la Fabrique, local 6
Saint-Luc-de-Bellechasse

Heures d'ouverture :

lundi au vendredi
de 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Site web de Saint-Laurent Énergies et du projet

Afin de rendre disponibles les informations les plus récentes sur ses projets éoliens, Saint-Laurent Énergies a mis sur pied un site web (www.stle.ca). Toutes les mises à jour concernant le projet Massif du Sud peuvent être consultées directement à l'adresse suivante : <http://www.stle.ca/fr/24/projet-massif-du-sud.html>.

Bulletin de liaison L'Éole-Lien

Publié depuis juin 2009, le bulletin de liaison L'Éole-Lien a fait l'objet de cinq parutions au total, soit trois en 2009 et deux en 2010. Ces bulletins peuvent être consultés sur le site web du projet.

Comité de liaison

Saint-Laurent Énergies s'est formellement engagée, en collaboration avec les instances municipales concernées, à mettre sur pied un comité de liaison. Le mandat du comité sera d'assurer la liaison avec le milieu entrepreneurial en phase de construction et d'instaurer un bon programme de communication avec le milieu pendant la phase de construction et d'exploitation. Également, ce comité assurera le suivi du respect des modalités et des conditions d'implantation du projet.

6 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS

La méthodologie d'évaluation des impacts potentiels du projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud est la même que celle utilisée dans le rapport principal. Le chapitre 6 du rapport principal de l'étude d'impact sur l'environnement (SNC-Lavalin Environnement, 2009) présente les détails de la méthodologie d'évaluation des impacts.

7 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOURCES D'IMPACT ET VALORISATION DES ÉLÉMENTS

7.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les différents enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement (rapport principal) du projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud demeurent principalement les mêmes, à savoir :

- la production d'énergie renouvelable;
- la protection des paysages;
- l'environnement sonore;
- la grive de Bicknell;
- la grande faune, l'avifaune et les chiroptères;
- la qualité de l'eau de surface et l'érosion des rives;
- l'utilisation du territoire;
- l'économie locale et régionale.

À ces derniers s'ajoutent la sapinière à oxalide, un habitat sensible présent dans la zone d'étude et les milieux humides qui ont fait l'objet d'une caractérisation spécifique. La présence de la sapinière à oxalide a été signalée suite à des consultations avec le milieu et a donc été ajoutée aux enjeux de l'étude. L'analyse des impacts sur la sapinière à oxalide a été réalisée et est présentée au chapitre 8 du présent document.

Les enjeux suivants s'ajoutent donc aux enjeux cités précédemment :

- les milieux humides;
- la sapinière à oxalide.

7.2 SOURCES D'IMPACT

Pour le plan d'aménagement ajusté, les sources d'impact demeurent les mêmes que celles préalablement identifiées dans le rapport principal de l'étude d'impact :

- **En phase d'aménagement** : le déboisement et l'essouchement, l'aménagement de chemins d'accès et l'installation de lignes électriques, l'excavation, le montage des éoliennes, la construction du poste élévateur, le transport et la circulation, ainsi que l'achat de biens et de services.
- **En phase d'exploitation** : le niveau sonore des éoliennes, la présence et le fonctionnement des éoliennes sur les oiseaux et les chauves-souris, la présence des éoliennes sur le paysage et les activités récréotouristiques, les travaux d'entretien du parc éolien et la présence du poste élévateur.
- **En phase de démantèlement** : le démantèlement des équipements, le transport, la circulation et la réhabilitation des sols.

7.3 IDENTIFICATION ET VALORISATION DES ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX

L'identification et la valorisation des composantes des milieux physique, biologique et humain demeurent identiques à ce qui a été décrit dans le rapport principal de l'étude d'impact.